



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 121026

Texte de la question

M. Manuel Valls souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des pratiquants de Falun Gong en Chine. Ce mouvement spirituel n'est pas qualifié de secte, ni par le Miviludes ni par aucun autre État que la Chine elle-même. Il s'agit là d'une pratique publique, libre et gratuite, simple mouvement intellectuel qui n'adhère pas à la ligne politique et spirituelle du parti communiste Chinois. Les pratiquants de Falun Gong font aujourd'hui l'objet d'un véritable génocide. Une enquête menée par deux avocats des droits de l'homme, de nationalité canadienne (MM. Matas et Mkilgour) confirme que les pratiquants de Falun Gong subissent non seulement d'atroces tortures, mais qu'ils sont également utilisés comme banque d'organes vivants produisant des profits substantiels pour ceux qui les exploitent. Chaque année, Amnesty international nous révèle la condamnation, l'expulsion, voire la torture par le parti communiste Chinois de nombreux défenseurs des droits humains en Chine. En conséquence, il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le gouvernement français pour concourir à défendre la liberté d'expression, ainsi que la protection des droits de l'homme en Chine.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Valls](#)

Circonscription : Essonne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121026

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2792